

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1709-6 ET 2144-3 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1709-6 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et places publiques (1709) afin d'abroger l'interdiction de fréquenter un parc avec un animal;*
- Règlement numéro 2144-3 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'abroger le pouvoir d'adopter des ordonnances pour certains événements.*

Ces règlements entrent en vigueur le 20 mars 2023 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 20 mars 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate